



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 9 février 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Stéphane LE FOLL présente le calendrier des campagnes PAC 2015 et 2016 et simplifie les règles applicables aux Surfaces Non Agricoles prises en compte dans la PAC 2015

—

Stéphane LE FOLL a détaillé ce jour le calendrier des campagnes PAC 2015 et 2016. Il a indiqué qu'après les versements effectués en octobre et en décembre 2015, un nouvel apport de trésorerie remboursable (ATR) serait effectué en avril 2016 (pour la campagne 2015). Il concernera les MAEC, les aides à l'agriculture biologique ainsi que les aides couplées végétales ou encore l'assurance récolte. S'agissant des aides couplées animales (ABA, ABL et veau sous la mère) celles-ci seront versées d'ici fin avril.

S'agissant des aides PAC 2016, le dépôt des demandes d'aides et leur versement se feront selon le calendrier habituel. Telepac ouvrira le 1er avril et son utilisation sera rendue obligatoire (en 2015 plus de 95% des agriculteurs ont eu recours à la télé déclaration pour leurs dossiers PAC). Un accompagnement spécifique sera prévu pour les nouveaux déclarants qui le souhaitent.


Concernant les surfaces non agricoles (information sur les SNA reçues par les agriculteurs depuis le 18 janvier), le Ministre a tenu à rassurer les agriculteurs. D'une part, les corrections à effectuer ne porteront que sur des erreurs significatives c'est-à-dire celles ayant une incidence sur les paiements. Un guide pratique a été adressé aux agriculteurs ce jour afin de leur simplifier cet exercice de vérification. En outre l'outil informatique de visualisation des SNA est en cours de simplification pour ne faire apparaître que les SNA de taille significative. L'agriculteur pourra toujours corriger les modifications mineures dans Telepac 2016.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS

www.agriculture.gouv.fr

 @Min_Agriculture